

Relevé de conclusion du conseil d'administration de la SNFMI
Mercredi 18 juin 2014, Bastia

1. Modifications de la composition du bureau de la SNFMI. Démission anticipée du Pr Loïc Guillevin à compter du 19/06/2014 de son poste de président du fait de sa nomination à la commission de transparence, incompatible avec la poursuite d'une activité de président de société savante organisatrice de congrès scientifiques. Election à l'unanimité du Professeur Philippe Morlat comme président la SNFMI. Il importe de rappeler que le conseil d'administration sera soumis à renouvellement par 1/3 à compter du 1/01/2015 avec élection du bureau en janvier 2015
2. Modifications des commissions : remplacement du Pr Mohamed Hamidou par le Professeur Bernard Bonnotte en qualité de président du conseil scientifique. Nomination du Professeur Luc Mouthon en remplacement du Pr Olivier Aumaître en qualité de président du conseil scientifique
3. Validation des lauréats des sept bourses de la SNFMI 2014 : Etienne Crickx (Paris), François Danion (Strasbourg), Benjamin Membrey (Rouen), Wladimir Mauhin (Paris) Bourse Genzyme, Stéphanie Guillet (Paris), Aurélie Baldolli (Caen), Clément Lahaye (Clermont-Ferrand). Chaque lauréat devra présenter son travail en deux diapositives lors de la prochaine réunion du conseil scientifique de Paris en décembre 2014
4. Validation du lauréat de la Bourse ESIM (été 2014) : Yatrika Koumar (Montpellier)
5. Nomination du président du conseil scientifique (Bernard Bonnotte) comme représentant de la SNFMI au sein de la filière FAI2R (Filière des Maladies Autoimmunes et Autoinflammatoires Rares). Il est souhaitable que la SNFMI soit bien représentée au sein de cette filière dont la plupart des coordonnateurs de centres de références ou de compétences sont des internistes.
6. Information sur l'évolution du DES (rapport Couraud-Pruvost) suite à la réunion organisée le lundi 17/06/2014 au ministère pour les disciplines dont la durée actuelle du DES est de 5 ans. Il est rappelé l'évolution annoncée des DES en 3 phases : une phase socle, une phase intermédiaire et une phase de mise en autonomie, avec une évaluation à chaque niveau (la thèse servant d'évaluation à la fin de la phase intermédiaire) et la volonté forte de la discipline de maintenir la durée de l'internat à 5 ans. Par ailleurs en réponse à la sollicitation du ministère puis de nos collègues infectiologues d'envisager une filière commune "médecine interne-maladies infectieuses" avec tronc commun initial de deux ans puis phase intermédiaire et de mise en autonomie spécifiques pour chaque discipline ; un parcours spécifique permettant la reconnaissance d'une compétence dans l'autre discipline pour certains internes de chaque spécialité. Vote à l'unanimité pour que cette proposition soit formulée au ministère en line avec les infectiologues. Les pré-requis sont la suppression de la formation transversale complémentaire en maladies infectieuses refusée par les infectiologues, l'acceptation par le ministère d'un tronc commun médecine interne-maladies infectieuses avec un DES d'exercice exclusif en maladies infectieuses d'une durée de 5 ans, le maintien d'un nombre suffisant de postes d'internes en médecin interne suffisant
7. Séminaire National des DES de Médecine Interne du 12/09/2014 (programme sur le site).
8. Divers :
 - a. Congrès à venir de la SNFMI : Paris, Besançon, Tours, Lille (reporté fin juin 2016 du fait de l'euro de Football)
 - b. Réunion commune SNFMI collège de pathologie vasculaire coordonnée par PY Hatron en mars 2015 (thème retenu : vascularite des gros troncs)
 - c. Paiement en ligne de la cotisation (120€) mise en place à partir du site de la SNFMI